



**Oui à la satisfaction des revendications pour les directions d'école !  
Non au statut hiérarchique de directeur/directrice et aux regroupements d'écoles !**

Le suicide de Christine Renon, l'émoi, la colère et les mobilisations provoquées par ce geste ont mis en exergue l'aggravation des conditions de travail des enseignant-e-s, et en particulier pour les directions d'école.

Le ministre a ainsi décidé de lancer un questionnaire à destination des 45.000 directeurs/directrice et de les inviter à des réunions avec leurs IEN... Le ministre ne serait-il pas informé des revendications pour les directions d'école ni des discussions déjà engagées entre son administration et les organisations syndicales depuis plusieurs années ?

Elles sont pourtant connues :

- ▶ Une augmentation significative des quotités de décharge de direction
- ▶ Une aide administrative statutaire dans chaque école, contre l'utilisation des services civiques pour remplir ces missions
- ▶ Un réel allègement des tâches et le respect du décret de 1989 sur la direction d'école ainsi qu'une amélioration financière
- ▶ Des créations de postes à hauteur des besoins

Il ne tient qu'au ministre de répondre favorablement à ces demandes, et ce dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, et parce que c'est la volonté du ministre de nous enfermer dans ce débat, les organisations syndicales CGT Educ'action, SNUDI-FO et SUD Education réaffirment leur opposition au statut de directeur /directrice et à tout type de regroupement d'écoles de type EPEP (Etablissements Publics d'Enseignement Primaire) ou d'EPSF (Etablissements Publics des Savoirs Fondamentaux), que la mobilisation avait contraint le ministre de retirer de sa loi sur « L'école de la confiance ».

Elles n'acceptent pas que le ministre utilise le suicide de notre collègue pour présenter cette création comme unique solution aux problèmes soulevés. La création d'un statut hiérarchique de directeur/directrice entraînerait en effet :

- ▶ La suppression de dizaines de milliers de postes de directeurs/directrices (et certainement d'adjoint-es) du fait des regroupements d'écoles ;
- ▶ Une augmentation des tâches des directeurs/directrices ayant accédé au statut du fait de leurs nouvelles responsabilités administratives et juridiques ;
- ▶ L'instauration d'un management digne des entreprises privées avec un-e supérieur-e hiérarchique dans les écoles.

Pour les organisations syndicales CGT Educ'action, SNUDI-FO et SUD Education c'est inacceptable. Cela renvoie à une conception du fonctionnement des écoles et du rôle de direction qui n'est pas la nôtre ni celle partagée par une large majorité des collègues.

Nos organisations syndicales CGT Educ'action, SNUDI-FO et SUD Education continueront à faire valoir les revendications des collègues et les nôtres auprès du ministre.

**Elles appellent à la grève dès le 5 décembre pour l'abandon du projet Macron/Delevoye sur les retraites, mais aussi pour l'arrêt des réformes qui conduisent à l'aggravation des conditions de travail des enseignant-e-s et à la casse du service public d'éducation.**